

COMMUNE D'ANDERLECHT
M. G. VAN GOIDSENHOVEN
Echevin du Développement de la Ville

Place du Conseil, 1
1070 BRUXELLES

V/Réf : 49451
N/Réf. : AVL/AH/AND-2.236-ct/s.583
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue des Parfums, 30. Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 12 janvier 2016 sous référence, réceptionné le 22 janvier, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 17 février 2016, concernant l'objet susmentionné.

Le bien concerné par la demande s'inscrit dans un ensemble de plusieurs maisons similaires réalisées dans les années 1930 et marquées par des façades à larges bow-windows arrondis. Il se situe à proximité directe du site classé du parc Forestier. La demande concerne une régularisation administrative visant à officialiser le caractère unifamilial de la maison. Parmi les travaux réalisés, on relève notamment le remplacement des châssis en façade avant (à l'identique ?), l'isolation de la toiture et le placement de fenêtres de toit dans chacun des versants.

Sur le plan patrimonial cette demande n'appelle pas de remarques particulières sauf en ce qui concerne la fenêtre de toiture avant. Dans toute la mesure du possible, celle-ci devrait être déplacée plus près de la corniche pour réduire son impact visuel depuis le site et l'espace public. S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : BDU – DMS : Fr. Cordier
BDU-DU : Fr. Timmermans, S. Buelinckx.